

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 13 février 1907.

ON ne sait qu'inventer contre l'Église. Contre elle tout mensonge semble bon, même quand il n'est pas vraisemblable. Une revue, *Lettre de Rome*, seconde émanation du journal *l'Italie*, organe français anticatholique, a publié gravement, sous la rubrique autour du Vatican, un article auquel il avait mis le chapeau suivant : " Texte d'un document *secret* prouvant que Pie X continue de donner aux évêques français les biens d'Église séquestrés ". On devait s'attendre à quelque révélation sensationnelle capable de révolutionner la diplomatie. Mais tout d'abord, quand bien même le pape continuerait à donner aux évêques français les biens que le gouvernement leur prend, il n'y aurait à cela aucun mal. Le pape ne reconnaît pas le principe que la force prime le droit, et toutes les saisies du monde n'empêcheront pas que ces biens n'appartiennent légalement et réellement devant Dieu à l'Église. C'est la façon de protester du Saint-Siège ; et de plus, les censures comminées contre les acheteurs des biens ecclésiastiques prouvent à l'évidence que l'Église retient si bien ces immeubles comme siens, qu'elle excommunique ceux qui veulent les acheter sans son consentement exprès et sans souscrire aux conditions qu'elle pose. L'auteur de cet article a donc enfoncé une porte ouverte et il est le seul à ne pas s'en apercevoir.

— Mais quel est donc ce document *secret*, dont il a eu la bonne fortune d'avoir la communication. Ce n'est autre chose que la position consistoriale pour l'évêché de Soissons conféré à Mgr Péchenard. Ces propositions ne sont nullement secrètes, et la preuve est que tous ceux qui en désirent peuvent se les procurer. Ma bibliothèque contient six volumes reliés de ces documents qui, à vrai dire, n'offrent pas grand intérêt. Ils ne font en effet que se répéter, et la seule variante que l'on y trouve est le nom et une biographie assez vague du prélat promu. Mais je parie bien qu'un certain nombre de personnes s'indigneront contre les prétentions pontificales, et déclareront solennellement que le pape outrepassant ses droits il faut le mettre à la raison.

— Le consistoire est assez prochain, car il sera tenu probablement